

Lyon, le 25 avril 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Cet été 2022, début des travaux de la déviation de Livron et Loriol-sur-Drôme par la RN7**



Déclarée d'utilité publique le 21 décembre 2020 et bénéficiant de l'autorisation environnementale par arrêté du 15 mars 2021, les travaux de construction de la déviation de Livron / Loriol par la RN7 débutent en 2022, par la construction de son barreau central, compris entre la RD86 sur la commune de Livron-sur-Drôme et la RD104N sur la commune de Loriol-sur-Drôme.

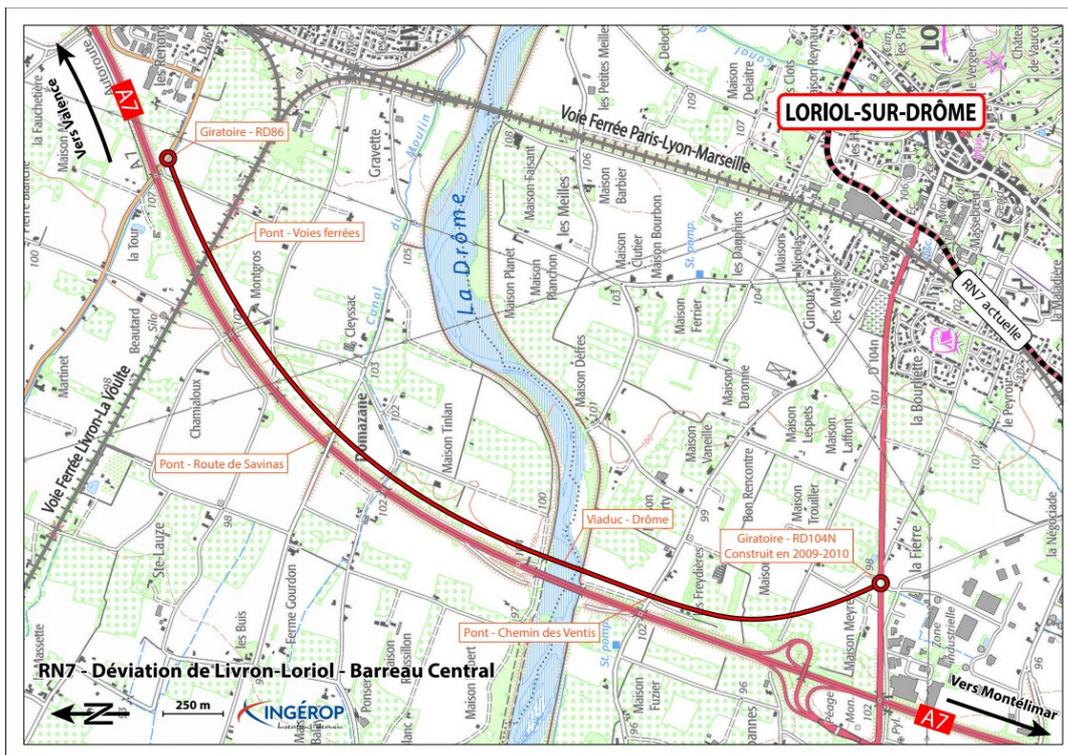
La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), service régional de l'État, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction du barreau central de la déviation d'une longueur d'environ 3,8 km. Les premières interventions sur le terrain ont lieu depuis septembre 2021 :

- reconnaissances géotechniques à l'aide d'engins mécaniques,
- travaux de défrichage et d'abattage d'arbres sur les zones d'implantation des ouvrages d'art,
- décapage de la terre végétale dans la zone située entre le giratoire RD104N et le futur ouvrage d'art de rétablissement de la voirie communale n°1 chemin des Ventis.

Ces travaux ont été réalisés en dehors des périodes les plus sensibles, conformément aux prescriptions environnementales fixées par l'arrêté d'autorisation environnementale du 15 mars 2021.

À l'été 2022, les travaux préparatoires et les travaux de construction des ouvrages du barreau central débuteront sans impact sensible sur la circulation. Ils comprennent le giratoire de la RD86, le viaduc de franchissement de la rivière Drôme, deux ouvrages de rétablissement des voies communales (route de Savinas et chemin des Ventis) et un ouvrage de franchissement des voies ferroviaires (ligne Livron/La Voulte).

Avec ces travaux, les premières mesures compensatoires prescrites par l'arrêté d'autorisation environnementale seront réalisées telles que la conservation des vieux arbres à cavité, le sauvetage de reptiles, le contrôle des interventions dans la Drôme.



Une fois le giratoire RD86 et les ouvrages réalisés, la construction du barreau central se poursuivra avec les travaux de terrassements, assainissement, chaussées, équipements et signalisation et des aménagements paysagers à partir de 2023-2024.

Pour plus d'informations sur le projet, vous pouvez consulter le site : [www.rn7deviationlivronloriol.fr](http://www.rn7deviationlivronloriol.fr)

### LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET

- **143,29 millions d'euros TTC** : montant total estimé du projet de déviation figurant au protocole financier du 27 mars 2021
- Opération inscrite au **CPER 2015-2022** à hauteur de 68,6 M€
- **6 cofinanceurs** : État (50 %), Région Auvergne-Rhône-Alpes (25,56 %), Département de la Drôme (19,24 %), Communauté de communes du Val de Drôme, communes de Livron-sur-Drôme et Lorient-sur-Drôme (5,2 %)
- **9,3 km de route bidirectionnelle**, sans séparateur central, dont 8,1 km en section neuve et 1,2 km de mise à niveau du tronçon existant

### Contact presse :

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Nathalie ANASTASI  
Tél : 04 26 28 60 53  
Mél : [nathalie.anastasi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:nathalie.anastasi@developpement-durable.gouv.fr)  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)

Adresse physique : 5, place Jules Ferry 69006 Lyon

Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06

